



REGLEMENTS

SPORTIFS

DEPARTEMENTAUX

2022 – 2023

27 septembre 2022



1. Règles générales	4
1.1. Licence	4
1.2. Sur classement pour les jeunes	4
1.3. Absence et forfait à une journée de compétition	4
2. Championnat par équipes	5
2.1. Nombre de phases	5
2.2. Nombre de divisions, de poules par division et d'équipes par poule	5
2.3. Formule de la compétition pour toutes les divisions	5
2.4. Équipe incomplète	5
2.5. Nombre d'équipes d'une même association par poule	5
2.6. Rencontres de classement, titres	5
2.7. Dates et heures des compétitions	5
2.8. Matériel	6
2.9. Juge arbitrage	6
2.10. Rôle du JA	6
2.10.1. Amendes	6
2.11. Forfait	6
2.12. Transmission des résultats	6
2.12.1. Si un problème est rencontré avec GIRPE	7
2.12.2. A défaut de pouvoir être saisi	7
2.12.3. Lorsqu'une équipe est exempte	7
2.12.4. Dans le cas de forfait	7
2.12.5. Dans le cas d'un match nul	7
2.12.6. Archivage des feuilles de rencontre	7
2.12.7. Amendes	7
2.13. Joueurs non qualifiés, mauvaise composition d'équipe	7
2.14. Montées et descentes	7
2.15. Brûlage	8
2.16. Classement des équipes dans une poule	8
2.17. Classement des équipes classées à un même rang dans des poules différentes de la même division	8
3. Titres individuels départementaux	9
3.1. Les titres disputés	9
3.2. Conditions de participation	9
3.3. Déroulement des seniors Messieurs	9
3.4. Formule de la compétition	9
4. Titre par classement	10
4.1. Condition de participation	10
4.2. Formule de la compétition	10
4.3. Titres disputés	10
4.4. Cas particulier des féminines	10
5. Critérium fédéral	11
5.1. Seniors Messieurs	11
5.1.1. Condition de participation	11
5.1.2. Constitution des divisions pour le premier tour : Messieurs	11
5.1.3. Inscription en cours de saison	11
5.1.4. Confirmation de participation et forfait	11
5.1.5. Montées et descentes après chaque tour	11
5.1.6. Déroulement de la compétition dans les divisions départementales	12
5.1.7. Attribution de points	12
5.2. Autres catégories	12
5.2.1. Condition de participation	12
5.2.2. Forfait lors d'un tour	12
5.2.3. Organisation sportive	13
5.2.4. Participation des féminines	13
5.2.5. Organisation des tours	13
6. GRAND PRIX DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU TARN	14
6.1 Définition	14

6.2	Condition de participation :	14
6.3	Organisation sportive :	14
7.	Coupe Jeunes	15
7.1.	Définition	15
7.2.	Formule de la compétition :	15
7.3.	Déroulement de la compétition :	15
8.	Défis Ping 81	16
8.1.	Préambule	16
8.2.	Organisation	16
8.3.	Règlement	16
9.	Tournois Benjamins - Poussins	18
9.1.	Conditions de participation	18
9.2.	Tableau	18
9.3.	Déroulement	18
		18
10.	Journée des Vétérans	19
10.1.	Conditions de participation :	19
10.3.	Déroulement de la coupe vétérans :	19
10.5.	Nombre insuffisant de participants	20
11.	Soirée promo-loisir	21
11.1.	Préambule	21
11.2.	Organisation	21
11.3.	Participation	21
12.	Coupe mixte	22
12.1.	Organisation	22
12.2.	Déroulement	22
12.3.	Ordre des participants	22
13.	Annexes	23
13.1.	Nombre de divisions, de poules par division et d'équipes par poule :	23

1. Règles générales

Sauf indications contraires précisées dans les articles suivants, les règles publiées dans les règlements sportifs fédéraux s'appliquent à toutes les compétitions départementales.

1.1. Licence :

- Extrait des règlements généraux de la FFTT :

CHAPITRE 6 REGLES DE PARTICIPATION AUX COMPETITIONS

II.606.1 Licenciation

Le joueur doit présenter au juge-arbitre :

Un document officiel (voir article II.110 des règlements sportifs et II.606 des règlements administratifs) permettant de vérifier l'exactitude de sa licenciation et sa situation vis-à-vis du certificat médical.

Si la mention « certificat médical présenté » figure sur le document présenté, le joueur est autorisé à jouer.

Si la mention « sans pratique sportive » figure sur le document présenté, il doit fournir un certificat médical indépendant en cours de validité, avec la mention « en compétition ».

S'il ne peut pas justifier de sa licenciation, il n'est pas autorisé à jouer.

II.606.2 Documents attestant de la licenciation

Pour vérifier l'exactitude de la licenciation d'un joueur, il convient d'utiliser l'un des moyens ci-dessous :

- Attestation de licence personnelle au format pdf (imprimée ou en format informatique) ;
 - Attestation de licence collective au format pdf (imprimée ou en format informatique) ;
 - Accès internet à l'adresse suivante : <http://www.fftt.com/licence>
 - Accès à la base de données fédérale à l'adresse suivante : <http://spid.fftt.com/spid/home.do>
 - Accès à l'application « Smartping » pour smartphones (Android et IOS)
- L'application « Smartping » est remplacée par l'application « FFTT »

1.2. Sur classement pour les jeunes :

- Les joueurs ou joueuses des catégories de Benjamins à Juniors peuvent participer aux épreuves individuelles et par équipes.
- Les Poussins et Poussines ne peuvent pas participer aux épreuves Juniors et Séniors.

1.3. Absence et forfait à une journée de compétition :

- Les absences, sans justification dans les 48 heures, à une compétition individuelle à laquelle un joueur est inscrit et les forfaits dans un championnat par équipe auquel une équipe doit participer sont sanctionnées par une amende dont le montant est fixé par le Comité directeur.

2. Championnat par équipes

2.1. Nombre de phases :

- La compétition se déroule en deux phases dans toutes les divisions.

2.2. Nombre de divisions, de poules par division et d'équipes par poule

- Voir annexes (11.1) de ce règlement

2.3. Formule de la compétition pour toutes les divisions :

- Les rencontres se disputent par équipes de 4 joueurs : désignés par A, B, C, D pour une équipe et par W, X, Y, Z pour l'autre équipe. L'ordre des parties est : Double CD-YZ, A-W, B-X, C-Y, D-Z, Double AB-WX, A-X, B-W, D-Y, C-Z, A-Y, C-W, D-X, B-Z. Toutes les parties sont jouées. **Le placement des joueurs pour les simples est libre mais la composition des doubles est imposée** (premier double C et D contre Y et Z, deuxième double A et B contre W et X).
- Les rencontres se disputent sur deux tables identiques.
- La feuille de rencontre imprimable avec les doubles décalés est disponible sur le site du CD81.
- ~~Les feuilles de rencontres carbonées ne seront acceptées que pour une composition d'équipe sur une équipe « exempt » ou un forfait.~~

2.4. Équipe incomplète :

- Une équipe de trois joueurs est autorisée à jouer. Les trois joueurs devront participer effectivement à la rencontre. Les équipes dont seulement deux joueurs ou moins auront participé effectivement à la rencontre perdront la rencontre par pénalité.
- Une équipe de trois joueurs contre exempt gagne sa rencontre 10-0.

2.5. Nombre d'équipes d'une même association par poule :

- Deux équipes d'une même association sont autorisées dans chaque poule ; cependant, en dernière division départementale, dans la mesure où il n'est pas possible de faire autrement, une troisième voire une quatrième équipe pourra être acceptée, les deux équipes de la même association doivent se rencontrer au plus tard lors de la 4ème journée de la phase. Si, en dernière division départementale, une poule contient plus de deux équipes de la même association, elles devront se rencontrer, elles aussi, au plus tard la 4ème journée de la phase.

2.6. Rencontres de classement, titres :

- Lorsqu'une division comporte deux poules de cinq ou six équipes, il sera organisé par phase des rencontres de classement entre les premiers et les seconds d'une part, troisièmes et quatrièmes et éventuellement cinquièmes et sixièmes d'autre part de chaque poule. Lors de la première journée, les premiers, troisièmes et cinquièmes seront opposés aux seconds, quatrièmes et sixièmes éventuels ; lors de la deuxième journée, les premiers, seconds, troisièmes, quatrièmes, cinquièmes et sixièmes éventuels de chaque poule se rencontreront entre eux. Les classements seront établis en considérant que les premiers et seconds d'une part, troisièmes et quatrièmes, cinquièmes et sixièmes d'autre part forment trois poules de quatre équipes en prenant en compte, pour les équipes qui se sont déjà rencontrées dans les poules préliminaires, les résultats de ces rencontres.
- Une journée de titre sera organisée en fin de saison dès lors qu'une division comportera deux poules en phase 2 dont l'une au moins sera de sept équipes. Cette journée de titre opposera les équipes premières de chaque poule. A la réunion de mise en place des poules de la phase 2, la CSD procédera à un tirage au sort pour définir l'organisateur de cette rencontre entre les vainqueurs de poule de chaque division. Cette information sera inscrite sur le calendrier de la phase 2.

2.7. Dates et heures des compétitions :

- En début de phase, chaque équipe indique à quelle heure et quel jour elle désire recevoir en choisissant entre le samedi (début de rencontre entre 15h et 20 heures) ou le dimanche début de rencontre à 9 h 30 ou à 14 h 30. Le choix pourra aussi porter sur le vendredi (début de rencontre à 20 heures ou le samedi matin (début de la rencontre à 9 h 30) mais dans ces deux derniers cas, les équipes adverses auront huit jours après l'élaboration du calendrier pour accepter ou non ce choix (un choix le samedi après-midi ou le dimanche devant être proposé en recours). Les dates choisies seront portées au calendrier et deviendront alors dates officielles.

- Ponctuellement, les rencontres pourront être reportées jusqu'au dimanche 17 heures qui suit la date officielle de la rencontre. Si les deux équipes sont d'accord, la Commission Sportive Départementale devra être informée de ce report au plus tard la veille de la date officielle de la rencontre.
- De même, les rencontres pourront être avancées si les deux équipes sont d'accord, la CSD devra être informée avant le début de la rencontre.
- Les reports au-delà du dimanche suivant la date officielle ne pourront être accordés par la CSD que dans les cas très exceptionnels.

2.8. Matériel :

- Les rencontres doivent se disputer avec des balles agréées en **PLASTIQUE** et sur des tables identiques homologuées par la FFTT. Toutes les parties d'une rencontre doivent se disputer avec des balles d'une même marque et de même référence. Celles-ci sont fournies par l'association recevante, qui doit prévoir un nombre suffisamment important pour le bon déroulement de la rencontre.

2.9. Juge arbitrage :

- Dans toutes les divisions départementales, à défaut de juge arbitre désigné par le Comité Départemental ou d'un JA1 volontaire, le rôle de juge arbitre sera tenu par une personne licenciée de l'association recevante. A moins que l'équipe qui se déplace exige que ce rôle soit tenu par un JA officiel ou par le capitaine de son équipe (joueur ou non) licencié de son association.

2.10. Rôle du JA :

- Il doit contrôler les licences, s'assurer qu'elles correspondent à la saison et à la phase en cours, et qu'elles comportent la mention « certificat médical fourni » ; il doit mentionner au dos de la feuille de rencontre, rubrique « rapport du JA » le cas de la licence porterait la mention « ni entraînement ni compétition », qu'un certificat médical a bien été montré. Il est tenu de vérifier qu'il n'y a pas plus **de deux mutés** par équipe, d'interdire au joueur n'ayant pas pu justifier d'un certificat médical de jouer, et de remplir ensuite la feuille de rencontre. A la fin de la rencontre, il indiquera au dos de la feuille, sous la rubrique « rapport du JA », toutes les anomalies qu'il aura constatées ; il indiquera les cartons attribués aux joueurs, il fera signer les capitaines des deux équipes et indiquera leur numéro de licence, il signera lui-même la feuille de rencontre en vérifiant qu'il a bien indiqué son numéro de licence, son nom et son adresse. Il donnera une feuille à l'association qui s'est déplacée et une feuille à l'association recevant.

2.10.1. Amendes

L'association du juge arbitre se verra infliger une amende dans les cas suivants :

- Feuille mal remplie ou non-conforme au championnat départemental du Tarn : 5 €
- Non-vérification des licences, licence non valide acceptée, **Plus de** deux joueurs mutés acceptés (sans en faire mention au dos de la feuille), joueur ayant la mention « ni entraînement ni compétition » sur sa licence sans indiquer au dos de la feuille qu'un certificat médical a été présenté : 5 €

2.11. Forfait :

- Dans le cas de forfait sur ses tables, l'équipe « forfait » devra rembourser les frais de déplacement de l'équipe visiteuse si elle s'est déplacée.
- Dans tous les cas, une équipe ayant déclaré forfait devra s'acquitter d'une amende de 30 €.
- L'équipe non forfait devra remplir une feuille de rencontre indiquant les noms des joueurs prévus pour cette rencontre et en mentionnant pour l'équipe adverse « équipe non présentée. » Le capitaine indiquera au dos le jour et l'heure à laquelle il a été prévenu de l'absence de l'équipe ou bien, qu'une heure après l'heure prévue pour le début de la rencontre, l'équipe ne s'est pas présentée et n'a pas prévenu de son absence.

2.12. Transmission des résultats :

- Il est demandé au club d'utiliser la dernière version de « GIRPE » (<http://www.fftt.com/girpe/>) qui permet une télétransmission rapide de tous les résultats vers SPID.
- Avertir le responsable du championnat en cas de :
 - match nul.
 - d'annotation du juge arbitre au verso de la feuille de rencontre.

2.12.1. Si un problème est rencontré avec GIRPE

- Il est demandé aux clubs qui reçoivent et qui le peuvent de saisir les feuilles de rencontre dans « l'espace mon club » avant le lundi 10 h. Pour les autres les résultats doivent être saisis sur le site de la FFTT (rubrique Championnat par équipes), par l'équipe recevant, entre le samedi 18 heures et le lundi 10 heures.

2.12.2. A défaut de pouvoir être saisi :

- Ce résultat devra être communiqué au responsable du championnat par équipes :
- La photocopie de la feuille de rencontre double décalé, signé, doit être transmise par courrier, et reçu au plus tard le mercredi ou par courriel (recto verso) avant lundi 12h00.

2.12.3. Lorsqu'une équipe est exempte :

- Le responsable du club ou celui désigné en début de phase, devra faire parvenir la composition de son équipe au responsable du championnat par équipes.
 - Par courriel avant le Lundi 12h00
 - Par courrier réception de la feuille de rencontre avec la composition de son équipe au plus tard le Mercredi.
 - Si saisi sur SPID avertir le responsable du championnat, pour qu'il vérifie et rentre le résultat de la rencontre.

2.12.4. Dans le cas de forfait :

- L'équipe non forfait doit envoyer la feuille de rencontre indiquant que l'équipe adverse ne s'est pas présentée au responsable de la commission sportive
- Par courriel : photocopie (recto verso) de la feuille de rencontre.
- ~~Par courrier réception de la feuille de rencontre au plus tard le Mercredi~~

2.12.5. Dans le cas d'un match nul :

Seulement si problème de transmission sur SPID et feuille de rencontre non visible sur SPID WEB : L'équipe recevant devra faire parvenir la feuille de rencontre (recto verso) au responsable de la commission sportive

- Par courriel : photocopie (recto verso) de la feuille de rencontre.
- ~~Par courrier réception de la feuille de rencontre au plus tard le Mercredi~~

2.12.6. Archivage des feuilles de rencontre :

- Le responsable de l'association ou de l'équipe recevant devra archiver les feuilles de rencontre (recto verso) (photo copie si nécessaire) et la garder au moins un mois après la fin de la phase

2.12.7. Amendes

- En cas de non transmission dans les délais (par téléphone ou par mail), l'association fautive aura, dans chaque cas, une amende de 5 €.
- En cas d'utilisation d'une feuille non réglementaire ou l'envoi d'une feuille mal remplie, l'association recevant (qui aurait dû fournir une feuille réglementaire) se verra infliger une amende de 5 €.

2.13. Joueurs non qualifiés, mauvaise composition d'équipe :

- Dans le cas où un joueur non qualifié (**troisième** joueur muté, joueur brûlé, joueur non licencié, joueur sans certificat médical...) aurait participé à une compétition, ainsi que dans le cas d'une mauvaise composition des doubles, la sanction appliquée par la commission sportive sera la perte de la rencontre par pénalité : 0 point rencontre avec le score de 0/14 dans toutes les divisions.
- Exception faites pour un club nouvellement créé et n'ayant qu'une équipe de joueur muté.

2.14. Montées et descentes :

- A l'issue de chaque phase s'il n'y a pas eu de « rencontres de classement » organisées, les premiers de chaque poule de chaque division accèdent à la division supérieure. S'il y a eu des rencontres de classement organisées, dans le cas de deux poules de cinq ou six équipes (voir **article II.115 des**

- règlements sportifs**) les deux premiers des rencontres de classement accèdent à la division supérieure.
- A l'issue de chaque phase, le dernier d'une poule de 7 ou 8 équipes, descend en division inférieure à moins qu'il ne soit pas possible d'avoir une montée de division inférieure pour le remplacer.
 - Les descentes dans chaque division pourront avoir lieu en fonction des descentes de la division de l'échelon supérieur.
 - Si à l'issue d'une phase, une équipe première de sa poule, désignée pour accéder à la division supérieure ne peut accéder à cette division ou refuse cette accession, c'est l'équipe classée immédiatement après celle désignée qui accédera à sa place. Si cette équipe ne peut pas ou ne veut pas accepter, on maintiendra une équipe supplémentaire en division supérieure (même si c'est la dernière de la poule) Si toutes les équipes ont été maintenues en division supérieure, la montée sera proposée aux équipes de la division dans l'ordre de leur classement final.
 - Si après avoir maintenu toutes les équipes, une poule se trouve incomplète, la montée sera proposée à une équipe deuxième de poule en division inférieure. S'il y a deux poules, on les départagera conformément à l'article 8 Titre 1 chapitre II des règlements fédéraux, puis aux équipes de la division inférieure dans l'ordre de leur classement.

2.15. Brûlage :

- **Attention suite à la proposition de brûlage en « cascade de point » pour le championnat par équipes régional (décision fédérale du 18 septembre 2022) notre département a refusé de l'appliquer.
Le brûlage entre les équipes de départementales est inchangé.**
- La règle indiquée dans les règlements **sportifs** s'applique. Titre II, chapitre 1, articles II.112.1, II.112.2, II. 112.3.

2.16. Classement des équipes dans une poule :

- La règle indiquée dans les règlements **sportifs** s'applique. Titre I, chapitre 2, Articles I.201 ; I.202 ; **I.202.2.**

2.17. Classement des équipes classées à un même rang dans des poules différentes de la même division :

- La règle indiquée dans les règlements **sportifs** s'applique Titre II chapitre 1, article II.109.

Responsable du championnat par Equipe

**M. ALBERT Jean-Loup
La Mouyssangueze
81220 SAINT PAUL CAP DE JOUX**

Téléphone : 06.21.39.40.48

- Courriel : jeanloup.albert@sfr.fr

3. Titres individuels départementaux.

3.1. Les titres disputés :

Les titres disputés sont :

- Simples messieurs, simples dames.
- Simples garçons -19 ans, simples filles moins de 19 ans.
- Simples garçons -15 ans, simples filles – 15ans.
- Simples garçons -13 ans, simples filles-13 ans.
- Simples garçons -11 ans, simples filles -11 ans.
- Simples garçons -9 ans, simples filles – 9 ans. **(pouvant être mixte si peu de joueurs)**

Ainsi que les doubles :

- Doubles messieurs,
- Doubles dames,
- Doubles **benjamins-minimes-poussins, ils pourront être mixtes.**
- Doubles **cadets – juniors, ils pourront être mixtes.**

3.2. Conditions de participation :

- Tous les joueurs et joueuses du département peuvent être qualifiés.
- Les étrangers sont acceptés dans toutes les catégories.
- Un joueur ou une joueuse ne peut prétendre à être qualifié que dans sa catégorie d'âge, dans les tableaux Messieurs ou Dames, ou dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure si toutefois il a participé à un tour de critérium fédéral au niveau supérieur.
- Les doubles sont ouverts à tous les joueurs.
- **Pour les jeunes une liste des Wild-cards sera faite par la commission technique du CD81.**

3.3. Déroulement des seniors Messieurs :

- Dans la catégorie séniors messieurs, **Inscription libre pour les seniors et les juniors. Poules de 4 joueurs et des poules de 3 joueurs suivant le nombre d'inscrit.**
- **2 qualifiés par poule pour un tableau par élimination directe.**

3.4. Formule de la compétition :

- Dans les catégories de simples, si le nombre de participants est supérieur à 6, la compétition se déroulera par poules de trois joueurs ou joueuses et éventuellement de quatre joueurs ou joueuses avec deux qualifiés par poules pour un tableau final par élimination directe. Si le nombre de participants est inférieur ou égal à 6, la compétition se déroulera en une poule unique.
- Dans les catégories de doubles, tableau à élimination directe.
- Les parties se disputent au meilleur des 5 manches.

Responsable :

M. ESCUDIER Dominique

Téléphone : 05.63.61.82.86

Courriel : dominiqescudier@free.fr

4. Titre par classement

4.1. Condition de participation :

- Les Titres par classements sont ouverts à tous les joueurs et joueuses (**sauf les Poussins**) du Comité départemental ayant moins de 1250 points classement pour les Dames et moins de 1600 points pour les Messieurs.

4.2. Formule de la compétition :

- Si le nombre de participant est supérieur ou égal à 6, la compétition se déroulera par poule de trois joueurs. Suivi d'un tableau par classement intégral. Si le nombre de participant est inférieur à 6 la compétition se déroulera en une poule unique. Les parties se disputent au meilleur des 5 manches.

4.3. Titres disputés :

En Dames :

- F5 entre 500 et 599 points.
- F7 entre 600 et 799 points.
- F9 entre 800 et 999 points.
- F12 entre 1000 et 1299 points.

En Messieurs :

- H8 entre 500 et 899 points
- H10 entre 900 et 1099 points.
- H12 entre 1100 et 1299 points.
- H15 entre 1300 et 1599 points ;

En outre, un tableau H6 est réservé aux joueurs et joueuses classés 5 ou 6, licence traditionnelle uniquement. Ce tableau n'étant pas qualificatif pour les finales régionales ou nationales, les joueurs classés 5 ou 6 auront le choix de s'inscrire dans le tableau H6 ou dans le tableau H9.

Certains titres pourraient ne pas être disputés notamment si le nombre de participants est insuffisant.

4.4. Cas particulier des féminines :

Même si les tableaux féminins ne sont pas disputés, elles doivent s'inscrire à cette compétition pour participer à la journée régionale.

Responsable:

M. ESCUDIER Dominique

Téléphone : 05.63.61.82.86

Courriel : dominiquescudier@free.fr

5. Critérium fédéral :

5.1. Seniors Messieurs

5.1.1. Condition de participation :

- Pour participer au critérium les joueurs doivent s'inscrire auprès du responsable de leur association.
- Lui seul inscrit les joueurs de son association auprès du responsable du Critérium Fédéral.
- Pour pouvoir prétendre jouer le premier tour au niveau national les inscriptions doivent être reçu avant le **30 août**, au niveau régional avant le **23 septembre**, **au niveau départemental le 5 octobre**.
- Un joueur pourra s'inscrire à tout moment mais pour participer à un tour, l'inscription devra être arrivée 10 jours avant la date de ce tour ;
- **Pour tout joueur participant son club sera facturé d'un droit d'inscription fixé par le comité départemental du Tarn en début de saison.**

5.1.2. Constitution des divisions pour le premier tour : Messieurs

5.1.2.1. **La départementale 1** : Elle est constituée pour le premier tour de 16 joueurs. Elle ne pourra pas dépasser en cours de saison, suite à l'inscription de nouveaux joueurs le nombre de 24. La liste pour le premier tour est formée des **dix meilleurs** messieurs inscrits au critérium et ayant obtenu la saison précédente le plus de points au critérium et non-inscrits sur les listes régionales, des joueurs ayant terminé dans les trois premiers du dernier tour de l'année passée au niveau inférieur, complétée à 16 par les autres inscrits dans l'ordre de leurs points classements sur la licence.

5.1.2.2. **La départementale 2** : Elle est constituée pour le premier tour de 16 joueurs. Elle ne pourra pas dépasser en cours de saison suite à l'inscription de nouveaux joueurs le nombre de 24. La liste pour le premier tour est formée des dix seniors messieurs inscrits au critérium et ayant obtenu la saison précédente le plus de points au critérium et non-inscrits sur la liste de départementale 1, des joueurs ayant terminé dans les 3 premiers du dernier tour de D3, complétée à 16 par les autres inscrits dans l'ordre de leurs points classements sur la licence.

5.1.2.3. **La départementale 3** : Elle sera constituée des inscrits restants.

5.1.3. Inscription en cours de saison :

- Les joueurs classés 12 et plus seront ajoutés à la liste de D1 si celle-ci n'est pas à 24 et s'il n'y a pas dans les divisions inférieures de joueurs ayant plus de points classement **licence** qu'eux.
- Les joueurs classés 9 et plus s'ils ne sont pas incorporés en D1, seront ajoutés à la liste de D2 si cette liste n'est pas à 24 et s'il n'y a pas dans les divisions inférieures des joueurs ayant plus de points classement **licence** qu'eux.
- Dans le cas de l'existence d'une D4, les joueurs classés 7 et plus, s'ils ne sont pas incorporés en D1 ou D2, seront ajoutés à la liste de D3 si cette liste n'est pas à 24 et s'il n'y a pas en D4 des joueurs ayant plus de points classement **licence** qu'eux.

5.1.4. Confirmation de participation et forfait :

- Pour participer à un tour, les joueurs doivent confirmer leur participation au plus tard avant le mercredi de la compétition.
- Après confirmation, tout joueur qui ne pourrait pas participer au dit tour, devra prévenir le plus tôt possible le responsable départemental. Un justificatif sera exigé dans les 72 heures.
- Après confirmation, tout joueur qui ne se présenterait pas à ce dit tour sans avoir prévenu ou sans avoir fourni le justificatif demandé 72 heures après la date du tour aura une amende de **15 euros** et sera rétrogradé en division inférieure.
-

5.1.5. Montées et descentes après chaque tour :

- A l'issue de chaque tour, le premier de D1 accède à la **PN** Messieurs, Il pourra refuser, la montée sera alors proposée au **deuxième**.
- **Pour les descentes et montées de D1, D2 et D3, le nombre est en fonction des inscrits confirmés participants :**

Descente de D1 vers D2 et D2 vers D3 :

Plus de 16 joueurs : 4

De 12 à 16 joueurs : 3

De 9 à 12 joueurs : 2

8 joueurs et en dessous : 1

Montée de D2 vers D1 et D3 vers D2 :

Plus de 16 joueurs : 4

De 12 à 16 joueurs : 3

Moins de 12 joueurs : 2

- **Les joueurs qui n'ont pas participé à un tour en n'ayant pas confirmé se maintiennent dans la division** ainsi que les joueurs excusés.
- **Cependant un joueur inscrit et ne participant à deux tours consécutifs sera rétrogradé d'une division. Si absence après confirmation et après la date limite, descente automatique, sauf cas exceptionnels décidé par la commission sportive du CD81.**

5.1.6. Déroulement de la compétition dans les divisions départementales :

- Chaque tour se déroule sous forme d'un premier tour par poules suivi par un tableau à classement intégral.
- S'il y a moins de 7 joueurs, poule unique.
- Les parties se disputent **au meilleur** des 5 manches.

5.1.7. Attribution de points :

- A l'issue de chaque tour, chaque joueur ayant participé au dit-tour marque un nombre de points défini par les règlements fédéraux à l'annexe 1 du titre III. Un classement est établi en fin de saison par addition des points obtenus par chaque joueur à chaque tour.

5.2. Autres catégories

5.2.1. Condition de participation :

- Pour participer au Critérium, les joueurs et joueuses doivent s'inscrire auprès du responsable de leur association.
- Lui seul inscrit les joueurs et joueuses de son association auprès du responsable du Critérium Fédéral.
- Les joueurs et les joueuses peuvent s'inscrire jusqu'au **mercredi** qui précède le premier tour. Cependant s'ils veulent pouvoir participer au premier tour au niveau national, l'inscription doit parvenir au secrétariat de la Ligue avant le **30 août** et, pour pouvoir participer au premier tour au niveau régional, avant le **23 septembre** **et le 12 octobre pour le niveau départemental.**
- Un joueur qui s'inscrit après le **mercredi** qui précède le premier tour ne pourra participer pour sa première journée qu'en dernière division départementale.

5.2.2. Forfait lors d'un tour :

- Tout joueur ou joueuse qui ne peut pas participer à un tour départemental doit en informer le responsable départemental au plus tard le mercredi qui précède la date de la compétition.
- En cas d'impossibilité de participer, connue du joueur ou de la joueuse après le vendredi, il (elle) devra informer dans la mesure du possible, directement le juge arbitre et transmettra un justificatif ou tout

au moins expliquer les raisons de son absence au responsable du critérium en demandant éventuellement son maintien au critérium dans les huit jours qui suivent la compétition. Le Comité départemental pourra selon le cas lui appliquer en totalité ou en partie les sanctions prévues pour absence non excusée (voir ci-dessous).

- Dans tous les autres cas, le forfait sera considéré comme non excusé et le joueur ou la joueuse sera sanctionné par une amende fixée en début de la saison (**15 euros pour toutes les catégories**)

5.2.3. *Organisation sportive :*

- Les catégories disputées au niveau départemental sont pour les masculins les mêmes qu'au niveau régional ; toutefois, si dans une catégorie, le nombre de joueurs devant participer au niveau départemental est inférieur ou égal à trois, les joueurs de cette catégorie seront amenés à participer dans la catégorie d'âge supérieure. Un classement sera établi entre ces joueurs (de la catégorie supprimée) entre eux et un autre pour les joueurs de la catégorie dans laquelle ils ont joué en ne tenant compte que des joueurs appartenant à ladite catégorie. Les joueurs ayant obtenu la première place de ces classements accèdent à la catégorie régionale.
- L'échelon départemental comprend une **ou plusieurs** divisions.
- Le nombre de descentes dans chaque division dépend du nombre de montées et du nombre de descentes des divisions supérieures.
- Dans toutes les catégories **jeunes**, il n'y a qu'une seule montée. **Le premier de D1 accède soit : à la PN de sa catégorie, soit il accède à la catégorie supérieure du département.**
- Pour les descentes, tout dépend du niveau supérieur.
- Les divisions à 6 joueurs ou moins se disputent en une seule poule ; les divisions de 7 à 12 joueurs en deux poules suivies de parties de classement.

5.2.4. *Participation des féminines :*

- Comme il n'y a pas de divisions féminines organisées au niveau départemental, les féminines auront le choix de jouer en division régionale féminine ou au niveau départemental avec les garçons de leur âge. Une féminine ayant choisi de jouer au niveau départemental pourra à tout moment choisir de jouer au niveau régional ; il suffira d'en faire la demande au moins quinze jours avant le tour choisi au responsable départemental qui préviendra le responsable régional.

5.2.5. *Organisation des tours*

- Les Séniors jouent le Samedi **après-midi** ou le dimanche **après-midi** à partir de **14 h 30 pointage, début 15h00.**
- Les catégories jeunes joueront le Dimanche matin ou samedi matin à partir de **9 heures 30 pointage, début 10h00.**
-

Responsable du Critérium Départemental :

Dominique ESCUDIER

Téléphone : 05.63.61.82.86

Courriel : dominiquescudier@free.fr

6. GRAND PRIX DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU TARN

6.1 Définition :

Le Grand Prix du Conseil Départemental du TARN est une **compétition individuelle mixte, gérée par le CD81.**

6.2 Condition de participation :

Les joueurs et les joueuses intéressés s'inscrivent auprès du Comité.

La date limite d'inscription est le lundi avant la compétition.

Un tableau des horaires pour les joueurs sera diffusé le mercredi soir.

Il y aura un quota de participant par catégorie décidé par la commission technique. Le nombre total de participant est fixé à 96 joueurs.

La participation est gratuite.

6.3 Organisation sportive :

La compétition comprendra 9 tableaux pour 96 joueurs qui se présentent comme suit :

TABLEAUX	N° PARTICIPANTS DANS CHAQUE TABLEAUX
T Masters	N°1 à 12
T A	N°1 à 24
T B	N°13 à 36
T C	N°25 à 48
T D	N°37 à 60
T E	N°49 à 72
T F	N°61 à 84
TG	N°73 à 96
T H	N°85 à 96

Chaque participant jouera obligatoirement sur 2 tableaux suivant le N° qui lui aura été attribué.

Les tableaux se déroulent en poules de 3 joueurs(e)s ; 2 qualifié(e)s par poule.

- 2 tableaux de 12 participants : T MASTERS et TH. 4 poules de 3. 2 qualifiés par poule soit 8 joueurs. TED.
- 7 tableaux de 24 participants : TA, TB, TC, TD, TE, TF, TG. 8 poules de 3. 2 qualifiés par poule soit 16 joueurs. TED.

La compétition se déroulera au meilleur des 5 manches. L'arbitrage s'effectuera par les joueurs sur désignation d'un Juge-Arbitre

Les balles de compétition de couleur blanches seront fournies par l'organisation ; les Tee-shirts et maillots de couleur blanche ne seront donc pas autorisés.

La Tenue ainsi que les chaussures de sport à l'intérieur de la structure sont obligatoires.

Les tableaux se dérouleront suivant les règlements fédéraux en vigueur.

Les 4 premiers de chaque tableau seront récompensés.

Responsable :

M. FITOUSSI Alain

Téléphone : 06 86 76 25 05

Courriel : cd81tt@wanadoo.fr

7. Coupe Jeunes

7.1. Définition

- C'est une compétition par équipe de 2, réservée aux Poussins Benjamins, Minimes, garçons et filles ayant une licence **compétition**.

7.2. Formule de la compétition :

- Les rencontres se disputent par équipes de 2 joueurs.
- La compétition comporte trois tableaux : Minimes, Benjamins et Poussins. Si le nombre de participants de certains tableaux est jugé insuffisant, ces tableaux peuvent être supprimés.
- La mixité est autorisée.

7.3. Déroulement de la compétition :

- Les 2 joueurs d'une équipe sont désignés par A, B les 2 joueurs de l'autre équipe par X, Y.
- Les meilleurs joueurs des deux équipes doivent être placés en A ou X afin de s'affronter lors de la première partie. L'ordre des parties est AX – BY – DOUBLE
- Les rencontres se déroulent au score acquis (Les rencontres sont arrêtées dès qu'une équipe a gagné deux parties) sur une seule table au meilleur des 5 manches.
- Dans chaque tableau, la compétition se déroule sous forme d'une poule pour cinq ou moins de cinq équipes ou par tableau à élimination directe avec classement intégral s'il y a plus de cinq équipes.

Responsable Coupe jeune :

M. FITOUSSI Alain

Téléphone : 06 86 76 25 05

Courriel : alain.fitoussi3@wanadoo.fr

8. Défis Ping 81

8.1. Préambule

- Les Défis Ping sont des regroupements de découverte destinés **aux jeunes joueurs jusqu'à cadets inclus, ayant 500 pts sur une des deux phases.**
- Ils ont pour but de faire des échanges dans une ambiance conviviale entre joueurs débutants des clubs du département tout en les initiant à la compétition.
- **La nouvelle formule mise en place à la saison 2022-2023 se veut plus explicite tout en garantissant les points forts de l'ancienne formule à savoir : maîtrise de la durée relativement courte, convivialité et temps de jeu conséquent.**
- Ils se déroulent en deux phases : une phase 1 de brassage et une phase 2 de « compétition »

8.2. Organisation

- Le nombre exact de tables de jeu, de tables d'arbitrage pour les joueurs est fonction du nombre de joueurs. **L'organisateur sera informé la veille du nombre de participant et de tables à monter.**
- Après une phase de brassage, une pause de 15 minutes sera proposée aux joueurs pour le « goûter ».

8.3. Règlement

Article 1 : Chaque défi est ouvert aux jeunes de moins de 15 ans au premier janvier de la saison en cours, ayant une licence promotionnelle, traditionnelle ou un pass-tournoi et **ayant 500 points classement sur une des deux phases.**

Article 2 : Le Comité Départemental organisera trois journées par saison.

Article 3 : Les inscriptions devront être adressées au responsable la veille à midi.

Les défis commenceront pour ceux prévus le matin à 9h30 avec un pointage à 9h, pour ceux prévus l'après-midi à 15 h avec un pointage à 14h30

Les retardataires devront prévenir l'organisateur avant 9h15 pour les matinées et 14h45 pour les après-midis faute de quoi ils ne pourront pas participer à la compétition.

Article 4 : Chaque journée sera organisée en deux phases. **La durée de chaque phase est fonction du nombre de participant, elle est calculée pour que la dernière phase se termine vers 11h30 pour les matinées et 17h30 pour les après midi**

Article 5 : Pour le 1^{er} tour du défi Ping, les joueurs sont placés dans les groupes par ordre décroissant de leur âge. Ainsi le plus vieux dans le groupe 1, tandis que le plus jeune sera dans le dernier groupe.

Pour les tours suivants, ils sont placés dans l'ordre des points obtenus au dernier tour auquel ils ont participé. Les joueurs qui intégreront un défi Ping pour la première fois seront incorporés dans la liste de la façon suivante : juste derrière le dernier joueur classé de sa catégorie.

Exemple : Simon qui est minime s'inscrit pour le tour N°3, c'est sa première participation, Maxime qui est aussi minime a participé au tour N°2 est le minime classé avec le moins de points. Simon sera donc placé juste derrière Maxime. Des joueurs peuvent être classés derrière Simon, mais ils ont moins de points que Maxime et sont benjamins ou poussins

Article 6 : Organisation des groupes :

Les groupes sont constitués de 4 ou 3 joueurs. Avec une maximisation de groupe de 4.

Pour l'organisateur il faudra prévoir une table par groupe avec un marqueur et 2 chaises.

Ordre des parties ; Pour rendre l'enchaînement des parties fluides, chaque joueur devra en début de ronde choisir une lettre parmi celle disponible à sa table. Lettres A, B, C et D pour les groupes de 4, X, Y et Z pour les groupes de 3. A chaque nouvelle partie, chaque joueur recevra par rapport à sa lettre un rôle particulier expliqué suivant le groupe :

Rôle	Joueur n°1	Joueur n°2	Arbitre	Assistant arbitre
1 ^{ère} partie	A / X	B / Y	C / Z	D
2 ^{ème} partie	C / Z	D / X	A / Y	B
3 ^{ème} partie	A / Y	D / Z	B / X	C
4 ^{ème} partie	B / X	C / Y	D / Z	A
5 ^{ème} partie	A / Z	C / X	B / Y	D
6 ^{ème} partie	B / Y	D / Z	A / X	C

Groupe de 3 : les joueurs des groupes de 3 s'affrontent 2 fois chacun.

A la fin de la ronde, les joueurs remettent les cartons symbolisant les lettres sur la table d'arbitrage de leur table avant d'en choisir une nouvelle pour la ronde suivante. Il n'y a pas de grandes différences d'une lettre à l'autre, le choix sera laissé libre entre les joueurs.

Durée des parties :

Chaque partie est chronométrée avec un sifflet et dure 2 minutes 30 Une ronde dure donc un peu plus de 15 minutes en prenant en compte le temps de battement entre chaque partie. Ce temps pourra cependant être modifié en fonction du nombre de participants

Notation des résultats

Les joueurs se verront remettre au pointage une feuille pour noter leurs résultats. A chaque fin de partie, ils notent leur nombre de points marqués et font la somme à la fin de la ronde (des grands pourront les y aider...).

On peut imaginer 5 rondes successives à raison de 20 minutes par ronde soit 1h 40 minutes pour la phase de positionnement. L'organisateur laissera un stylo sur chaque table de marque.

Pause : à l'issue de ces rondes, une collation est servie aux jeunes.

Ronde finale : Lors de la ronde finale une feuille de groupe sera distribuée pour chaque groupe. Les parties se dérouleront sur cette dernière ronde en une manche de 11 points avec 2 points d'écart.

	Arbitre	Joueur n°1	points marqués		Joueur n°2	points marqués	Vainqueur (A,B,C ou D)
1 ^{ère} partie	C	A	7	contre	B	11	B
2 ^{ème} partie	A	C	11	contre	D	8	C
3 ^{ème} partie	B	A	12	contre	D	10	A
4 ^{ème} partie	D	B	11	contre	C	4	B
5 ^{ème} partie	B	A	11	contre	C	2	A
6 ^{ème} partie	A	B	8	contre	D	11	D

Article 11 : Un classement par catégorie est établi pour les podiums.

Responsable Journée Défis Ping	
M. FAUCH Jean-Claude	
Téléphone : 06 70 82 69 56	Courriel : jcfauch@orange.fr

9. Tournois Benjamins - Poussins

9.1. Conditions de participation

Cette compétition est ouverte aux Benjamins, Benjamines, Poussins et Poussines ayant une licence FTT traditionnelle ou loisir.

9.2. Tableau

A chaque journée, elle comporte quatre tableaux :

- Benjamins et Benjamines licence COMPETITION
- Benjamins et Benjamines licence LOISIR
- Poussins et Poussines licence COMPETITION
- Poussins et Poussines licence LOISIR

Dans le cas où le nombre de participants dans un tableau serait jugé insuffisant, le nombre de tableaux pourrait être réduit.

9.3. Déroulement

- Les parties se déroulent en cinq manches.
- Dans chaque catégorie :
- Si le nombre de participants est de six ou moins de six, la compétition se déroule en une seule poule.
- Si le nombre de participant est supérieur à six, la compétition se déroule par poules de trois ou quatre joueurs, suivies d'un tableau par élimination directe avec classement intégral.

Responsable Tournois jeune :

M. FITOUSSI Alain

Téléphone : 06 86 76 25 05

Courriel : cd81tt@wanadoo.fr

10. Journée des Vétérans

10.1. Conditions de participation :

- Avoir plus de 40 ans au premier janvier de la saison en cours, avoir suivant les tableaux une licence promotionnelle ou traditionnelle avec un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition en cours de validité. Tous les tableaux sont mixtes.

10.2. Tableau et épreuves disputées :

10.2.1. De 9 heures à 12 heures coupe par équipes :

- Coupe nationale par équipes catégorie A réservée aux joueurs et joueuses ayant une licence traditionnelle et plus de 40 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours.
- Coupe nationale par équipes catégorie B réservée aux joueurs et joueuses ayant une licence traditionnelle et plus de 50 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours.
- Coupe nationale par équipes catégorie C réservée aux joueurs ayant une licence traditionnelle et plus de 60 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours.
- **coupe loisir** ouvert aux joueurs ayant une licence traditionnelle ou promotionnelle **avec moins de 600 points classement sur une des deux phases de la saison et ne participant pas à la coupe des vétérans dans les catégories A B ou C.**

10.2.2. De 15 heures à 19 heures titres individuels :

- Tableaux de Simples Catégorie V1, réservés aux joueurs et joueuses ayant une licence traditionnelle et plus de 40 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours.
Tableaux de Simples Catégorie V2 réservés aux joueurs et joueuses ayant une licence traditionnelle et plus de 50 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours.
- Tableaux de Simples Catégorie V3 réservés aux joueurs et joueuses ayant une licence traditionnelle et plus de 60 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours.
- Tableaux de Simples Catégorie V4 réservés aux joueurs et joueuses ayant une licence traditionnelle et plus de 70 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours.
- Tableaux de Simples Catégorie V5 réservés aux joueurs et joueuses ayant une licence traditionnelle et plus de 80 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours.
- Tableaux de Simples **loisir** réservés aux joueurs et joueuses de plus de 40 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours ayant une licence traditionnelle ou promotionnelle, classés 5 au dernier classement publié et ne pas participer aux tableaux V1, V2, V3 ou V4, V5.
- Tableaux féminins réservés aux joueuses de plus de 40 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours ayant une licence traditionnelle ou promotionnelle. Suivant le nombre de participantes elles pourront être autorisées ou non à participer au tableau de leur catégorie d'âge (V1, V2, V3, V4 ou V5) ou loisir

10.3. Déroulement de la coupe vétérans :

10.3.1. Les règlements nationaux sont appliqués dans leur intégralité. Pour les catégories A B et C et pour les catégories loisirs le règlement sera analogue à celui des catégories A B et C avec restriction d'avoir moins de 600 points classement pour une des deux phases de la saison et de ne pas être qualificative pour l'échelon régional.

10.3.2. Dans chaque catégorie, l'épreuve se déroulera par un tableau à classement intégral. Cependant si un tableau n'avait que **quatre** équipes l'épreuve se déroulera alors sous forme d'une poule unique. S'il n'y avait que 5 ou 9 équipes participantes dans un des trois tableaux, l'épreuve se déroulerait en utilisant les tableaux en annexe afin que chaque équipe puisse disputer au moins deux rencontres.

10.4. Déroulement des six tableaux de simples :

Dans chacun des tableaux :

- 10.4.1.** Si le nombre de participants est inférieur ou égal à cinq la compétition se déroulera en une seule poule.
- 10.4.2.** Si le nombre de participants est supérieur ou égal à six un premier tour se déroulera par poules de trois ou quatre joueurs. Les joueurs seront répartis dans les poules en fonction du dernier classement officiel diffusé en faisant en sorte que les joueurs d'un même club soient, dans la mesure du possible, dans des poules différentes. Les deux premiers de chaque poule seront qualifiés pour un tableau principal, les troisièmes et quatrièmes pour un tableau de consolation.
- 10.4.3.** Le tableau principal sera constitué de la façon suivante : le premier de la poule 1 en n° 1, le premier de la poule 2 en n° 2, les premiers des autres poules aux n° de 3 à n (n désignant le nombre de poules) par tirage au sort, les seconds de poule seront placés par tirage au sort aux n° de n+1 à 2n dans le demi-tableau opposé au premier de leur poule.
- 10.4.4.** Le tableau de consolation sera constitué en mettant par tirage au sort aux places de 2n + 1 à 3n les 3^{èmes} des poules puis en plaçant les quatrièmes de poule dans le demi-tableau opposé au troisième de leur poule.
- 10.4.5.** Les tableaux se dérouleront en formule classement intégral.

10.5. Nombre insuffisant de participants

- En cas d'un nombre insuffisant de participants dans une catégorie, certaines catégories tant en simple que par équipes pourront être regroupées.

Responsable Journée des Vétérans :

M. FAUCH Jean-Claude

Téléphone : 06 70 82 69 56

Courriel : jcfauch@orange.fr

11. Soirée promo-loisir

11.1. Préambule

- Les soirées ou **après-midi** promo-loisir se veulent essentiellement conviviales et sont destinées aux joueurs de plus de 15 ans qui souhaitent sortir de leur club pour rencontrer d'autres joueurs dans une ambiance loisir. Il n'y aura pas de points classement attribués pendant ces journées.

11.2. Organisation

- Les soirées ou **après-midi** promo-loisir **se disputent sous forme de relais par équipes.**
- Les soirées débuteront à 19 h et se clôtureront par une collation vers 23h00. **Les après-midi débuteront à 15h00 et se clôtureront par une collation vers 19h00.**
- Il sera nécessaire au club organisateur d'installer 6 tables et de mettre à la disposition du comité une personne chargée du déroulement de la compétition et de prévoir la collation.

11.3. Participation

- Les soirées **et après-midi** promo-loisir sont réservées aux Vétérans, Séniors et Juniors ayant une licence loisir ou compétition ou un pass-tournoi avec sur leur licence au plus **550** points classement **sur une des deux phases.**
- Pour chaque journée, une inscription préalable sur le site ou par mail au moins deux jours avant la journée est souhaitable afin de prévoir la logistique à mettre en place ; des inscriptions supplémentaires mais en nombre limité pourront être acceptées jusqu'au début de la **compétition.**
- Un droit d'inscription, fixé par le Comité départemental au début de la saison, sera exigé.

Règlement des relais

11.3.1. Composition des équipes

- Les équipes seront composées de deux ou trois joueurs et la somme des classements des deux meilleurs joueurs doit être inférieure à 1100 points.
- Les engagements pourront être reçus par équipe complète ou individuellement ; dans ce cas, les équipes seront composées par tirage au sort.
- Les joueurs de chaque équipe seront désignés par les lettres A, B et éventuellement C pour une équipe et par X, Y et éventuellement Z pour l'autre.

11.3.2. Déroulement des rencontres

- Les équipes se rencontrent sur une table en plusieurs relais correspondants à une manche de 11 points sans nécessité d'avoir deux points d'écart à la fin de la manche. Le dernier relais pourra ne pas atteindre les 11 points.
- L'équipe est déclarée vainqueur de la rencontre dès qu'elle obtient **55 points (nombre qui pourra être ramené à 44 points dans le cas d'un grand nombre d'équipes engagées)**
- Il n'est pas autorisé de périodes d'échauffement entre les relais.

- Les temps morts ne sont pas autorisés.

11.3.3. Ordre des relais

- Equipe de deux joueurs contre une équipe de deux joueurs : A-X, B-Y, double AB-XY, A-Y, B-X, double AB-XY ; A-Y, B-X, double AB-XY, A-X, B-Y
- Equipe de deux joueurs contre une équipe de trois joueurs : A-X, B-Y, double AB-XZ, A-Z, B-X, double AB-YZ, A-Y, B-Z, double AB-XY, A-X, B-Y
- Equipe de trois joueurs contre une équipe de deux joueurs : A-X, B-Y, double AC-XY, C-Y, B-X, double BC-XY, A-Y, C-X, double AB-XY, C-X, B-Y
- Equipe de trois joueurs contre une équipe de trois joueurs : A-X, B-Y, double AC-XZ, C-Z, B-X, double BC-YZ, A-Y, C-Z, double AB-XY, C-X, B-Y

- **Récompenses** Les joueurs des trois premières équipes recevront une médaille

Responsable Soirée Promo-Loisir :

M. FAUCH Jean-Claude

Téléphone : 06 70 82 69 56

Courriel : jcfauch@orange.fr

12. Coupe mixte

12.1. Organisation

Cette compétition organisée par le département du TARN se déroule par équipe de **3** joueurs sur une table : **1** féminine et 2 masculins. Le total maximum des points classement de chaque équipe de **3** participants est de **2700** points.

Une entente entre deux associations est possible pour créer une équipe.

Le placement des joueurs est libre par rapport à leur classement. Mais les masculins doivent être mis en A et C ou W et Y et les féminines en B et-D ou X et-Z.

12.2. Déroulement

Le premier relais, une manche de 11 points oppose le joueur A contre le joueur W, avec une période d'adaptation de 2 minutes. Un seul temps mort par rencontre par équipe. Sans obligation d'avoir deux points d'écart.

Pour les autres relais une manche de 11 points sans période d'adaptation. Sans obligation d'avoir deux points d'écart. Le cumul de chaque score est effectué.

Le déroulement est réalisé par relai pour atteindre un total de **60 points** pour une équipe, à ce moment, la rencontre se termine. Sans obligation de terminer la dernière partie à 11 points

12.3. Ordre des participants

Le joueur A contre le joueur W.

La joueuse B contre la joueuse X.

Double C-B contre double X-Y.

Le joueur C contre le joueur Y.

Double A-B contre le double W-X.

Le joueur A contre le joueur Y.

Le joueur C contre le joueur W.

Exemple de rencontre :

A- W :	11- 04	CUMUL : 11 – 04
B- X :	05-11	CUMUL : 16 – 15
CB-XY :	11-08	CUMUL : 27 – 23
C - Y :	11-07	CUMUL : 38 – 30
AB-WX :	09-11	CUMUL : 47 – 41
A-	11-06	CUMUL : 58 – 47
C-W :	02-07	CUMUL : 60 – 54

Arrêt de la rencontre, victoire de l'équipe A sur le score de **60 à 54**.

Responsable compétition mixte

N. FAUCH Jean-Claude

Téléphone : 06 70 82 69 56

Courriel : jcfauch@orange.fr

13. Annexes

13.1. Nombre de divisions, de poules par division et d'équipes par poule :

- Le nombre de divisions, le nombre de poules et le nombre d'équipes par poule est indiqué dans le tableau ci-dessous :

Si moins de 28 équipes :

Nombre d'équipes inscrites	Moins de 9	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
D 1	1	1 de 6	1 de 6	1 de 6	1 de 6	1 de 7	1 de 7	1 de 8	1 de 8	1 de 7	1 de 8	1 de 7
D 2		1 de 3	1 de 4	1 de 5	1 de 6	1 de 6	1 de 7	1 de 7	1 de 8	2 de 5	2 de 5	2 de 6
Nombre d'équipes inscrites	20	21	22	23	24	25	26	27				
D1	1 de 8	1 de 7	1 de 8	1 de 8	1 de 8	1 de 8	1 de 8	1 de 8				
D2	2 de 6	1 de 7	1 de 7	1 de 8	1 de 8	1 de 7	1 de 8	1 de 8				
D3	2 de 6	1 de 7	1 de 7	1 de 7	1 de 8	2 de 5	2 de 5	1 de 5 et 1 de 6				

Si de 28 à 40 équipes

	Nombre d'équipes inscrites	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40
D 1		1 de 8	1 de 8	1 de 8	1 de 8	1 de 8	1 de 8	1 de 8	1 de 8	1 de 8	1 de 8	1 de 8	1 de 8	1 de 8
D 2	poule de 8	1 de 8	1 de 8	1 de 8	1 de 8	1 de 8	2 de 5	2 de 5	2 de 6	2 de 6	2 de 7	2 de 7	2 de 8	2 de 8
	poules de 5	2 de 5	2 de 5	2 de 5	2 de 5	2 de 5	2 de 5	2 de 5	2 de 6	2 de 6	2 de 7	2 de 7	2 de 8	2 de 8
	poules de 6	2 de 5	2 de 5	2 de 6	2 de 6	2 de 6	2 de 6	2 de 6	2 de 6	2 de 6	2 de 7	2 de 7	2 de 8	2 de 8
	poules de 7	2 de 5	2 de 5	2 de 6	2 de 6	2 de 7	2 de 7	2 de 7	2 de 7	2 de 7	2 de 7	2 de 7	2 de 8	2 de 8
D 3		2 de 5	2 de 5	2 de 6	2 de 6	2 de 7	2 de 7	2 de 8	2 de 8	2 de 8	2 de 8	2 de 8	2 de 8	2 de 8
	poule de 8	2 de 6	1 de 6 1 de 7	2 de 7	1 de 7 1 de 8	2 de 8	1 de 7 1 de 8	2 de 8	1 de 7 1 de 8	2 de 8	1 de 7 1 de 8	2 de 8	1 de 7 1 de 8	2 de 8
	poules de 5	2 de 5	1 de 5 1 de 6	2 de 6	1 de 7 1 de 6	2 de 7	1 de 7 1 de 8	2 de 8	1 de 7 1 de 8	2 de 8	1 de 7 1 de 8	2 de 8	1 de 7 1 de 8	2 de 8
	poules de 6	2 de 5	1 de 5 1 de 6	2 de 5	1 de 6 1 de 5	2 de 6	1 de 6 1 de 7	2 de 7	1 de 7 1 de 8	2 de 8	1 de 7 1 de 8	2 de 8	1 de 7 1 de 8	2 de 8
	poules de 7	2 de 5	2 de 5	2 de 6	2 de 6	2 de 5	1 de 6 1 de 5	2 de 6	1 de 7 1 de 6	2 de 7	1 de 7 1 de 8	2 de 8	1 de 7 1 de 8	2 de 8
		2 de 5	2 de 5	2 de 6	2 de 6	2 de 5	1 de 6 1 de 5	2 de 5	1 de 6 1 de 5	2 de 6	1 de 7 1 de 6	2 de 7	1 de 7 1 de 8	2 de 8

- S'il y a plus de 40 équipes, la D1 sera formée par une poule de 8 équipes, la D2 par deux poules de 8, les autres équipes seront réparties dans autant de poules de D3 que nécessaires.
- Lorsque, lors d'une phase, une poule compte 4 (ou moins de quatre équipes), le championnat est disputé par rencontres aller-retour.